

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/07/110

Objet : 110 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'Entreprise FAR Production pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'entreprise FAR Production, domiciliée 1 rue Laferrière 75009 Paris, représentée par Madame Fabienne ROUX, en sa qualité de Gérante, pour l'organisation du concert de l'artiste JIL CAPLAN, qui aura lieu à la salle Michel Drucker, 1, rue des Halles, 14500 Vire Normandie, le samedi 25 novembre 2023 à 20h30, et ce pour un montant total de 4220 € TTC.
Pour ce concert, une billetterie sera ouverte, dont les tarifs (2023) seront ceux de la grille A.

Fait à Vire Normandie, le 17 juillet 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230720-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2023

Affichage : 20/07/2023

Décision du Maire n°2023/07/110 du 17 juillet 2023

